



### Introduction

Notre démarche de développement durable repose sur un cadre d'action commun à toutes les sociétés du Groupe<sup>1</sup>. Cette démarche traduit notamment notre volonté de répondre aux enjeux environnementaux et sociaux liés aux matières premières végétales que nous transformons.

En particulier, conscient des menaces pesant sur certains écosystèmes en raison de l'expansion de la culture du palmier à huile, Avril a décidé de se doter d'une politique dédiée qui s'applique à toute l'Huile de Palme<sup>2</sup> achetée par nos différentes filiales. Cette politique repose sur une ambition partagée au niveau groupe et des plans d'actions concrets portés par les filiales, témoignant de notre engagement en faveur de la durabilité de cette production.

### Ambition

Avec la présente politique, le Groupe ambitionne de s'approvisionner uniquement en Huile de Palme dont il est avéré que la culture ne contribue pas à la destruction de forêts et tourbières, et respecte les droits des travailleurs et des communautés locales.

L'atteinte de cette ambition dite « NDPE » (pour *No Deforestation, no Peat, no Exploitation*) passe par la mise en place de bonnes pratiques au sein de nos chaînes d'approvisionnement.

### Définition

Le Groupe Avril définit une Huile de Palme *zéro déforestation* comme étant une huile qui provient de plantations respectant les critères suivants :

- Qui opèrent en conformité avec les législations internationales, nationales et locales ;
- Qui protègent et gèrent les forêts à Haute Valeur de Conservation (HCV)<sup>3</sup> ;
- Qui protègent et gèrent les forêts à Haute Valeur en Carbone (HCS)<sup>4</sup> ;
- Qui protègent toutes les tourbières, quelle que soit leur profondeur ;
- Qui ne pratiquent pas la culture sur brûlis ;
- Qui opèrent dans le respect des droits des travailleurs ;
- Qui opèrent dans le respect des droits humains, en bonne entente avec les communautés environnantes et plus particulièrement observent le respect du Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP) des communautés lors des opérations d'expansion des plantations.

---

<sup>1</sup> Pour plus d'informations : <http://www.groupeavril.com/fr/developpement-durable>

<sup>2</sup> L'Huile de Palme doit s'entendre dans ce document comme englobant les volumes d'huile de palme ou de palmiste, leurs fractions (dont oléine et stéarine) et leurs dérivés (alcools, acides gras, glycérine, esters, etc.)

<sup>3</sup> HCV resource network : <https://www.hcvnetwork.org/>

<sup>4</sup> High Carbon Stock Approach : <http://highcarbonstock.org/>

## Mise en œuvre

### Couverture des approvisionnements par des dispositifs de durabilité

Nous considérons qu'afin de répondre à notre ambition NDPE et aller vers plus de durabilité, une première étape structurante est de s'appuyer conjointement sur différents dispositifs. Ainsi, Avril s'est doté d'une norme interne imposant une couverture à 100 % des approvisionnements annuels en Huile de Palme par des dispositifs de durabilité, avec par ordre de priorité :

- Des certifications RSPO *Mass Balance* (MB) ou RSPO *Segregated* (SG) répondant à la demande de clients ; ou des certifications ISCC-EU en application de la réglementation européenne sur les biocarburants ;
- Des projets de terrain en lien avec des fournisseurs ou des exploitants de plantations ;
- En complément, des achats de crédits RSPO (système Book & Claim de la plateforme PalmTrace) peuvent être faits pour permettre la couverture de l'ensemble des approvisionnements.

### Actions vers nos fournisseurs

Nos filiales utilisatrices d'Huile de Palme s'engagent à mener les actions suivantes :

- Initier et maintenir un dialogue régulier avec leurs fournisseurs directs d'Huile de Palme et leur demander de faire de même avec les opérateurs plus en amont dans les chaînes d'approvisionnement ;
- Informer les nouveaux fournisseurs de la politique du Groupe et de son ambition NDPE ;
- S'assurer de l'alignement entre la politique d'Avril et les démarches de durabilité ou « zéro déforestation » propres aux fournisseurs ;
- Collecter chaque semestre auprès de leurs fournisseurs les informations permettant de remonter la chaîne d'approvisionnement jusqu'aux moulins<sup>5</sup> afin de maintenir une traçabilité pour 100 % des volumes achetés. La connaissance de l'origine de l'huile étant un élément indispensable à la mise en application d'une ambition NDPE.
- Encourager leurs fournisseurs à inclure les petits exploitants dans les chaînes d'approvisionnements.

Les principaux fournisseurs du groupe sont aujourd'hui informés et alignés avec notre politique. Nous réalisons en complément une veille sur leurs actions et leur niveau de performance en matière de RSE<sup>6</sup> afin de leur rappeler nos attentes en cas d'alerte. Le cas échéant, les fournisseurs dont les pratiques ne seraient pas alignées avec l'ambition du groupe sont incités à se mettre en conformité. Conformément à notre procédure de gestion des alertes et non-conformités, le groupe pourra être amené à sanctionner les fournisseurs ne se montrant pas coopératifs ou n'ayant pas de volonté de progrès.

La mise en œuvre de notre politique repose sur une logique d'amélioration continue et de transparence. Ainsi, nous publions tous les ans un « rapport sur les progrès » faisant état de nos avancées et des prochains objectifs que nous nous fixons.

---

<sup>5</sup> Les moulins sont les premières unités de transformation des fruits qui sont un bon indicateur des lieux de production (plantations).

<sup>6</sup> Responsabilité Sociétale des Entreprises